



Monsieur le Président,

Vous nous présentez aujourd'hui les dernières mises en œuvre du NRP 76 que vous n'avez certes pas initié mais que vous continuez à appliquer avec une belle constance.

Tout comme les représentants nationaux CFDT-CFTC l'avaient exprimé lors des premiers groupes de travail sur le NRP, nous déplorons que le NRP ne soit qu'une réforme budgétaire et non fonctionnelle. Nous ne pouvons que redire qu'il s'agit d'une réforme faite au détriment des agents et des contribuables.

En parallèle du NRP, il avait été promis que la mise en place des accueils de proximité permettrait de rapprocher les contribuables des agents des Finances publiques et permettrait, in fine, de renforcer notre réseau et la qualité de service rendu au public. Or, les MFS ont du mal à trouver leur place : elles sont souvent méconnues des administrés. De plus, le système d'accueil sur rendez-vous contraint fortement les contribuables dans l'accès à nos services.

L'examen des tableaux de distance entre les lieux de résidence des agents et les nouveaux SGC d'Eu ou de Neuchâtel-Gournay démontre que nos agents sont obligés de parcourir beaucoup de kilomètres pour aller rejoindre leur lieu de travail. Il en va évidemment de même pour les contribuables.

Cela a surtout pour objectif de permettre un fonctionnement basique des services afin de satisfaire les niveaux statistiques demandés par la Direction mais ne permet en aucun cas une véritable prise en charge des besoins des contribuables. De plus, la qualité des conditions de travail des agents des finances publiques, qui se voient imposer des distances très importantes pour aller travailler, est fortement dégradée

Vous devez donc assumer que le NRP n'est qu'une réforme budgétaire destinée à faire face aux suppressions d'emplois et aux coupes budgétaires. Vous devez également assumer que le NRP fait des agents des finances publiques et des contribuables les grands perdants de cette réforme malgré les primes versées aux premiers et les aides carburant versées aux seconds car celles-ci ne sont que temporaires !

Notre délégation CFDT-CFTC reste contre cette réforme dans l'esprit et dans la forme qu'elle prend dans notre département car elle ne correspond ni à notre définition du Service Public, ni à la façon dont un employeur doit se préoccuper de ses salariés.

Nous vous remercions pour votre attention.